|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| itu_logo | **Assemblée mondiale de normalisation  des télécommunications (AMNT-16) Yasmine Hammamet, 25 octobre - 3 novembre 2016** | | CCITT/ITU-T 60th Anniversary logo |
|  | |  | |
|  | |  | |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | | **Addendum 1 au Document 45-F** | |
|  | | **Juin 2016** | |
|  | | **Original: anglais** | |
|  | | | |
| Propositions européennes communes | | | |
| principes applicables à l'examen de l'uit-t | | | |
|  | | | |
|  | | | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | La présente contribution expose un certain nombre de principes qui devront être appliqués lors de l'examen de la structure actuelle de l'UIT-T, de la coopération entre les groupes ou commissions d'études de l'UIT-T et d'autres organismes de normalisation et des méthodes de travail ainsi que des procédures appliquées par l'UIT-T. On trouvera des propositions détaillées à cet égard dans les autres Addenda au Document 45 |

# 1 Introduction

Il est nécessaire de réfléchir à la meilleure façon d'organiser l'UIT-T afin de permettre la mise en place d'un environnement aussi efficace et efficient que possible:

− dans lequel le Secteur de l'UIT-T pourra mener ses travaux en fonction des priorités et des activités qu'il aura approuvées;

− qui est conforme au plan stratégique et au plan financier de l'UIT.

En conséquence, la présente contribution expose un certain nombre de principes qui devront être appliqués lors de l'examen de la structure actuelle de l'UIT-T, de la coopération entre les groupes et commissions d'études de l'UIT-T et d'autres organismes de normalisation et des méthodes de travail ainsi que des procédures appliquées par l'UIT-T.

On trouvera des propositions détaillées à cet égard dans les autres Addenda au Document 45.

# 2 Vision définie pour l'UIT-T

Les travaux de l'UIT-T rassemblent des experts du monde entier qui élaborent des normes internationales qui sous-tendent l'infrastructure mondiale des télécommunications/TIC. L'existence de normes internationales sur les télécommunications/TIC permet d'éviter des batailles commerciales coûteuses concernant les technologies de prédilection et de créer un environnement dans lequel les utilisateurs peuvent avoir accès, partout dans le monde, à des services d'un coût abordable indépendamment de considérations de technologie.

Etant donné qu'il rassemble des experts du secteur public et du secteur privé, l'UIT-T occupe une position unique dans l'univers des télécommunications. En sa qualité d'organisme de normalisation, l'UIT-T est confronté aux mêmes problèmes que les autres organisations de normalisation. Au cours des 20 dernières années, le nombre d'organisations de normalisation nouvelles a considérablement augmenté. L'omniprésence et le potentiel de transformation des télécommunications amènent d'autres secteurs à s'appuyer sur des technologies de base et à se recentrer sur des applications bien précises. La concurrence qui s'exerce afin d'élaborer des normes acceptées par le marché au niveau mondial a remodelé le paysage de la normalisation et l'a rendu plus complexe pour les acteurs qui disposent de ressources plus limitées. Il existe à présent de nouveaux protagonistes qui ont recours à des processus moins contraignants et qui font preuve d'une réactivité accrue.

La difficulté pour l'UIT-T est de maintenir un bon équilibre entre, d'une part, la nécessité d'attirer des experts de renommée mondiale dans le domaine des techniques innovantes et, d'autre part, le rôle qui est le sien dans l'appui apporté aux politiques et à la réglementation.. Les experts du secteur privé veulent pouvoir compter sur une tribune internationale ouverte à tous, qui se doit d'être attrayante et efficace. Parallèlement, il convient de ne pas perdre de vue les besoins des décideurs et de leur prêter une attention particulière dans le cadre de procédures appropriées. L'UIT-T aide les décideurs à tirer parti des meilleures technologies disponibles et du fait que ce Secteur est en prise directe avec les tendances du marché, de façon à leur permettre de trouver des solutions pérennes qui répondent aux exigences de la réglementation, sans toutefois nuire à la concurrence.

Dans ce contexte, nous estimons que l'UIT-T devrait non seulement s'efforcer de mettre à profit ses compétences essentielles en vue d'élaborer des normes de télécommunication qui soient applicables au niveau international, mais aussi dresser un bilan de ces compétences pour mettre les principales technologies de base à la disposition de secteurs et d'applications autres que le secteur et les applications des TIC. Pour ce faire, il nous faut prendre toutes les initiatives qui s'imposent pour renforcer l'intérêt porté à l'UIT-T par les experts. L'intérêt que présente l'UIT-T pour les pouvoirs publics et les experts des entreprises dépend de notre capacité de créer des commissions d'études faisant office de pôles de compétences à l'échelle mondiale pour l'élaboration de normes techniques. Toutefois, cette ambition est freinée par le peu de ressources dont disposent les membres de l'UIT et il est évident qu'en termes de compétences spécialisées et de ressources, l'UIT-T ne peut être la principale tribune mondiale pour toutes les questions relatives aux télécommunications/TIC. Dans ce contexte, une stratégie efficace devra privilégier les priorités essentielles et renforcer la coopération avec les autres organismes de normalisation, en vue de créer des synergies et de réduire le plus possible les contradictions entre les normes. Il faut redoubler d'efforts pour intégrer ces considérations dans la stratégie de l'UIT-T.

De plus, l'UIT-T a un rôle particulier à jouer concernant les pays en développement. L'établissement de normes est synonyme d'égalité des chances, en particulier pour les entreprises des pays en développement, qui peuvent ainsi avoir accès à de nouveaux marchés. Les normes aident pour beaucoup les pays en développement à mettre en place leurs infrastructures et à encourager le développement économique. Grâce à elles, par le biais d'économies d'échelle, tous peuvent bénéficier de coûts plus bas: les équipementiers, les opérateurs et les consommateurs. Au cours de la dernière période d'études, certaines activités des Secteurs de l'UIT-T et de l'UIT-D ont fait double emploi. Il est indéniable qu'une partie de la mission de l'UIT-T consiste à faire en sorte que les pays en développement soient associés aux travaux d'élaboration de normes techniques, mais il ne faudrait pas que cela amène à recourir à des commissions d'études à des fins de développement.

# 3 Principes

On pourra s'inspirer des principes ci-après pour déterminer si la structure actuelle de l'UIT-T, la coopération entre les groupes et commissions d'études de l'UIT-T et d'autres organismes de normalisation et les méthodes de travail ainsi que les procédures sont viables et adaptées.

Principes stratégiques:

− faire en sorte que l'UIT-T conserve son rôle de premier plan dans ses domaines d'activité essentiels, qui sont des catalyseurs essentiels pour le marché des télécommunications;

− veiller à ce que l'UIT-T, conformément à son domaine de compétence et à son mandat, soit prêt à suivre les nouvelles évolutions technologiques et à répondre aux besoins des secteurs autres que le secteur des TIC, le cas échéant, dans l'environnement mondial de la normalisation;

− renforcer la coopération avec d'autres organismes de normalisation, en vue de créer des synergies et de réduire autant que possible les contradictions entre les normes;

− répondre aux besoins des pays en développement, tout en assurant une coordination intersectorielle avec les activités de l'UIT-D, de façon à éviter toute répétition des tâches.

Principes opérationnels et financiers:

− garantir l'harmonisation des travaux et éviter tout chevauchement d'activités au sein des commissions d'études de l'UIT-T ou entre elles. Améliorer l'efficacité et optimiser l'utilisation des compétences techniques au sein de l'UIT-T;

− réduire l'ensemble des coûts pour l'UIT-T;

− clarifier la nature des produits attendus de l'UIT-T;

− assurer un bon équilibre entre les droits des membres et des non-membres, afin que la qualité de membre de l'UIT-T continue de présenter de l'intérêt.

# 4 Examen des principes

## 4.1 Principes stratégiques

**4.1.1 Faire en sorte que l'UIT-T conserve un rôle de premier plan** **dans ses domaines d'activité essentiels, qui sont des catalyseurs essentiels pour le marché des télécommunications**:l'un des principaux atouts del'UIT-T est que ce Secteur peut compter sur des experts de renommée mondiale et qu'il apporte une contribution à certains domaines clés des télécommunications. De ce fait, l'UIT-T est particulièrement bien placé dans l'environnement mondial de la normalisation. L'UIT-T devrait tout mettre en oeuvre pour conserver sa place en se concentrant sur ses priorités essentielles.

**4.1.2 Veiller à ce que l'UIT-T, conformément à son domaine de compétence et à son mandat, soit prêt à suivre les nouvelles évolutions technologiques et à répondre aux besoins des secteurs autres que le secteur des TIC, le cas échéant, dans l'environnement mondial de la normalisation**. S'il veut figurer parmi les pôles mondiaux de la normalisation, l'UIT-T doit veiller à mettre en place un environnement propice et souple qui correspondra à la meilleure structure possible et aux méthodes de travail ainsi qu'aux procédures les mieux adaptées à l'élaboration de normes techniques.

**4.1.3 Renforcer la coopération avec d'autres organismes de normalisation, en vue de créer des synergies et de réduire autant que possible les contradictions entre les normes**: les commissions d'études de l'UIT-T doivent se concentrer sur les domaines d'activité essentiels pour lesquels elles disposent de compétences fondamentales reconnues,afin deconserver leur prééminence**.** Cette démarche permettra de renforcer la coopération avec les autres organismes de normalisation, en vue de créer des synergies et de réduire autant que possible les contradictions possibles avec les travaux et les normes d'autres organismes. L'UIT-T devrait mettre davantage l'accent sur la collaboration et la coopération dans ses travaux avec les autres organismes de normalisation, sur une base de réciprocité et de respect mutuel. Dans le cadre de cette activité, un examen des compétences fondamentales de l'UIT-T s'impose.

**4.1.4 Répondre aux besoins des pays en développement, tout en assurant une coordination intersectorielle avec les activités de l'UIT-D, de façon à éviter toute répétition des tâches**: afin de fournir une assistance aux pays en développement pour réduire la fracture numérique, l'UIT-T et l'UIT-D devraient se concerter en vue d'éviter tout chevauchement d'activité, en fonction de leur rôle, de leur mandat et de leurs attributions respectifs. L'UIT-T et l'UIT-D devraient passer en revue leurs activités respectives et les recentrer en conséquence.

## 4.2 Principes opérationnels et financiers

**4.2.1 Garantir l'harmonisation des travaux et éviter tout chevauchement d'activités au sein des commissions d'études de l'UIT-T ou entre elles**:les travaux d'une commission d'études de l'UIT-T devraient être structurés de façon à être axés sur des Questions bien définies et ne devraient pas faire double emploi avec des Questions confiées à la même commission d'études de l'UIT-T ou à une autre commission d'études de l'UIT-T. En particulier, les commissions d'études de l'UIT-T doivent se concentrer sur les domaines d'activité essentiels pour lesquels elles disposent des connaissances nécessaires et de compétences reconnues (statut de commission d'études directrice) et dont elles sont responsables. Il conviendrait d'éviter tout chevauchement d'activités entre les commissions d'études.

**4.2.2 Améliorer l'efficacité et optimiser l'utilisation des compétences techniques au sein de l'UIT-T**:compte tenu des pressions commerciales qui s'exercent sur les Membres de Secteur**,** qui fournissent des ressources à titre volontaire, la structure de l'UIT-T est un élément essentiel pour que des experts de renom puissent se concentrer sur les domaines qui intéressent directement les commissions d'études. L'UIT-T se doit donc de faciliter la participation des Membres et leur contribution aux travaux et doit par ailleurs utiliser au mieux les compétences spécialisées que ses Membres mettent à sa disposition.

Il conviendrait par exemple de gérer les principales technologies de base et les questions relatives aux applications verticales, de manière à permettre à un expert d'aborder des thèmes clés précis portant sur la question verticale à l'examen. De plus, il faut veiller à ce que la structure des commissions d'études de l'UIT-T soit conçue de façon à inciter des experts de renom en matière de normalisation à prendre part à l'étude des domaines de travail concernés de l'UIT-T et de ses commissions d'études. Ces mesures doivent être étayées par les processus en place, tels que les notes de liaison et les réunions électroniques.

Enfin, la structure et les processus devraient être conçus de manière à encourager les experts à participer le plus tôt possible à l'élaboration des Recommandations, afin de faciliter la recherche d'un large consensus et de faire en sorte que la prise de décisions finales s'effectue sans heurts. Ainsi, à l'issue des délibérations de la réunion d'une commission d'études, la décision émanant des délégations d'approuver la Recommandation ne doit pas rencontrer d'opposition. Cependant, ce principe est source d'incertitude pour l'élaboration de Recommandations techniques et risque de dissuader le secteur privé de participer aux travaux de l'UIT-T. Cet argument prend aujourd'hui une résonance particulière, alors que les ressources que le secteur privé peut affecter aux activités de normalisation sont modiques. En outre, il serait préférable que l'opposition exprimée à l'encontre de l'approbation d'une Recommandation reflète des préoccupations multilatérales.

**4.2.3 Réduire l'ensemble des coûts pour l'UIT-T**: la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT tenue en 2014 a déterminé que l'appui apporté par le TSB aux travaux des commissions d'études (y compris aux réunions régionales et aux groupes spécialisés) constituait l'une des principales questions budgétaires. En raison des difficultés budgétaires auxquelles l'UIT est confrontée, l'UIT-T, comme tous les autres Secteurs de l'UIT, devra rechercher des méthodes de travail plus efficientes et efficaces. Cela permettra à ce Secteur de réaliser les économies nécessaires sur ses coûts de fonctionnement. Cela permettra également à l'UIT-T d'affecter essentiellement ses ressources à un nombre limité de priorités définies. On s'inspirera également de ce principe pour procéder à un examen général des procédures qui existent actuellement au sein de l'UIT-T, dans un souci d'efficacité accrue.

**4.2.4 Clarifier la nature des produits attendus de l'UIT-T**: l'UIT-T est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale. Certaines de ces Recommandations ont des incidences politiques ou réglementaires et revêtent en conséquence une importance particulière pour les Etats Membres lorsque ceux-ci prennent des décisions en la matière. La grande majorité des Recommandations de l'UIT-T s'adressent essentiellement au secteur privé et aux opérateurs, en vue de promouvoir des services internationaux de télécommunication interopérables.

Conformément à la Convention de l'UIT, toutes les Recommandations, qu'elles aient ou non des incidences politiques ou réglementaires, ont le même statut. Cependant, les Recommandations ayant des incidences réglementaires ou politiques doivent être approuvées selon la procédure d'approbation traditionnelle (TAP), tandis que la plupart des Recommandations peuvent être traitées dans le cadre de la variante de la procédure d'approbation (AAP).

Il se peut que les utilisateurs et les responsables de la mise en oeuvre des produits attendus de l'UIT‑T, qui ne connaissent pas forcément toutes les modalités détaillées des méthodes de travail et des procédures d'approbation appliquées, éprouvent des difficultés à évaluer comme il se doit la nature d'un produit attendu et à déterminer à quel usage il est préférable de destiner tel ou tel produit. Compte tenu de toutes ces considérations, il conviendrait d'indiquer clairement la procédure d'approbation appliquée dans chaque produit attendu de l'UIT-T, de façon à éviter tout risque de confusion et à encourager ainsi l'application utile et généralisée de Recommandations de l'UIT-T de qualité.

**4.2.5 Assurer un bon équilibre entre les droits des membres et des non-membres afin que la qualité de membre de l'UIT-T continue de présenter de l'intérêt**:de nouveaux types de groupes et de nouvelles formes de collaboration ont été créés dans le but de permettre à l'UIT‑T d'offrir une meilleure organisation des activités et de meilleurs services à ses membres et d'ouvrir les activités de l'UIT-T à des non-membres, afin de permettre à ces derniers de devenir à terme membres de l'UIT.

La stratégie qui consiste à attirer de nouveaux membres au sein de l'UIT-T en ouvrant les activités de ce Secteur à des non-membres ne sera couronnée de succès que si la participation n'est pas utilisée comme alternative à l'adhésion à l'UIT. Cela signifie que les droits attachés à la qualité de membre doivent continuer de présenter de l'intérêt pour les membres, tandis que les non-membres participants sont encouragés à devenir membres, afin de pouvoir exercer une influence déterminante sur le processus de prise de décisions de l'UIT-T et les orientations de ce Secteur.

**EUR/45A1/1**

# Conclusion et propositions visant à améliorer encore l'UIT-T à l'occasion de l'AMNT-16

En soumettant la présente contribution àl'AMNT-16**,** nous souhaitons que soit définie une structure pour les commissions d'études et les instances associées de l'UIT-T (Groupes spécialisés, activités conjointes de coordination), qui permette de mettre à profit les compétences spécialisées des membres, de mener des travaux efficaces et efficients pour réduire le plus possible les coûts pour l'UIT et les membres, de garantir la transparence et d'éviter tout chevauchement d'activité au sein de l'UIT, ou avec d'autres organisations de normalisation, et qui permette à l'UIT-T de travailler dans un esprit de coopération et de collaboration, afin de conserver le rôle de l'UIT dans l'élaboration de normes mondiales; à cet égard, l'UIT-T devrait privilégier les compétences fondamentales qu'elle a définies.

En outre, nous espérons que l'AMNT sera en mesure d'adopter des outils qui contribueront à améliorer la coopération avec d'autres organismes de normalisation (sans perdre de vue les questions indiquées dans la Résolution 81 de l'AMNT-12), à favoriser une plus grande transparence et une efficacité accrue, à promouvoir l'innovation et à faciliter la participation aux activités de normalisation de l'UIT-T des acteurs concernés du marché et des nouveaux acteurs (par exemple les services collectifs, les soins de santé, le secteur de l'automobile, etc.).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_